

Bourse projet jeunes

But du dispositif :

Aider les jeunes breteillais à réaliser leurs projets

- soit d'ordre caritatif, humanitaire, social, culturel,
- soit ayant trait au développement durable ou à la protection de l'environnement.

Le projet doit inclure des retombées sur l'animation dans la commune.

Conditions d'attribution :

Age : 18 à 25 ans

Être domicilié à Breteil

Obligation de communication par rapport au projet sur Breteil (exemples : exposition, conférence, interventions dans les écoles).

Aide financière :

1000 € de bourses de attribués par an avec un maximum de 500 € par demande.

Un candidat ne peut obtenir cette bourse que 2 fois maximum.

Les bourses sont versées par la mairie après délibération du conseil municipal

- la moitié de la bourse au départ du projet,
- l'autre moitié de la bourse après les communications sur la commune.

Dépôt des dossiers :

Toute l'année

Les dossiers sont à retirer et à déposer à la mairie accompagnés :

- d'un curriculum vitae
- d'un descriptif détaillé du projet
- d'un budget prévisionnel
- d'un RIB

Les dossiers sont étudiés par la commission « communication et culture » qui statue sur l'attribution de la bourse.

Le demandeur peut être invité à présenter son projet lors de cette commission.

Contact

Mairie de Breteil :

tél : 02 99 06 01 01

mél : mairie@breteil.fr